



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 27 août 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2021 : baisse des débits de certains cours d'eau et renforcement des mesures de restriction des usages

Globalement, la situation hydrologique du département de la Dordogne reste favorable. Néanmoins, la faible pluviométrie de cette dernière semaine entraîne à la baisse les débits des cours d'eau, bien qu'ils soient encore globalement satisfaisants pour la période. Le sud du département est le plus touché, notamment les bassins de la Dordogne aval et du Dropt.

Cette situation a conduit le Préfet de la Dordogne à prendre des mesures de limitation des usages de l'eau, applicable à compter du 28 août 2021 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

- Belle, Cern, Céou aval, Couze/Couzeau et Conne : ALERTE (interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine) ;
- Vern, Céou amont, Tournefeuille, Caudeau, Louyre, Gardonnette, Seignal, Lidoire, Dropt amont et Bournègue et Escourou : ALERTE RENFORCÉE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;
- Estrop, Boulou : CRISE (interdiction totale de prélèvement)

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 31 août prochain à la préfecture de la Dordogne.

